**ECOLE MARCEL CALLO** **Année 2021 – 2022**

44, rue de Dinan 35000 RENNES [**secretariatmarcelcallo@gmail.com**](mailto:secretariatmarcelcallo@gmail.com)

02 99 30 74 98 **www.ecolemarcelcallo.com**

06 71 74 16 26

Dans une politique de développement durable, nous procédons de nouveau, cette année à une rationalisation de nos fiches. La partie « notice  explicative », en pages 1 et 2, présente les différentes rubriques qui vous renvoient en pages 3 et 4 pour vos choix dans la rubrique respective. Vous conserverez la partie « notice explicative» et vous retournerez à l’établissement, **avant le vendredi 10 septembre 2021 les pages 3 et 4 avec votre signature**.

Merci de votre compréhension.

Le 1er septembre 2021 Mme Louvel

**Notice explicative des rubriques**

1. **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Chers parents - Depuis quelques années, l’OGEC, association de gestion de l’école, propose à chaque famille de prendre en charge ses frais de scolarisation selon un système de péréquation. Cette formule permet à chacun, en toute discrétion, de participer selon ses moyens au fonctionnement quotidien de l’école : salaires du personnel de service, dépenses d’entretien des matériels et locaux, remboursements des emprunts. Ce système de participation libre constitue une forme d’entraide et de solidarité entre les familles. **Il est précisé que le tarif de base mensuel (sur 10 mois d’école) est fixé à 29 Euros par élève pour l’année 2021-2022**.Toutefois, ce minimum ne couvrant pas les charges de l’école, nous vous proposons un tarif supérieur laissé à votre libre appréciation : A……….31 € ; B……….33 € ; C……….37 € ; D……….42 €. Ce montant vous sera facturé chaque mois. Un abattement de 20% est consenti pour le troisième enfant. Pour le quatrième enfant, la scolarité est gratuite. **Nous vous demandons de bien vouloir inscrire le montant de la contribution que vous avez choisie sur la feuille de choix jointe.** Nous vous remercions pour votre participation.

Le Président de l’OGEC, Gilles FOUILLET

1. **INSCRIPTION A L’ETUDE SURVEILLEE POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE**

L’étude surveillée débutera le **jeudi 2 septembre** de 17h00 à 18h00 du lundi au vendredi. Afin d'optimiser la concentration et le travail des élèves, l'étude est surveillée par trois personnes : **Céline Blanchet, Raphaëlle Rault et Valérie Bobinnec.** De plus, afin de ne pas déranger les enfants plusieurs fois durant leur travail, seule une sortie à 17h30 sera autorisée avant celle, définitive, de 18h00. Aucune sortie ne sera donc tolérée entre 17h00 et 17h30 et 17h35 et 18h00. Merci à vous, parents, de respecter cet horaire pour le bien-être de vos enfants.

Le prix est de 3,50 €.

1. **AUTORISATION POUR L’AIDE PERSONNALISEE**

Vous savez que depuis la rentrée 2008, les écoles doivent mettre en place un temps d’Activité Pédagogique Complémentaire (APC) afin d’apporter, ponctuellement ou sur quelques semaines, des pistes de travail adaptées aux besoins des enfants.

Nous vous proposons pour cette rentrée une organisation identique à celle de l'an dernier afin d’optimiser ce temps de soutien. Les élèves pourront tous, à un moment donné, bénéficier de cette aide, si tel est le cas, l’enseignante de la classe de votre enfant vous en informera.

1. **AUTORISATION DE SORTIE QUOTIDIENNE**

Vous devez nous informer si vous autorisez votre enfant à sortir seul de l’école lors des horaires de sortie. Dans la négative, vous pouvez fournir le nom des personnes, en dehors de la (ou les) personne(s) habituelle(s) et connue(s) du personnel scolaire, susceptible(s) de venir chercher occasionnellement votre enfant à la sortie de l’école.

1. **AUTORISATION POUR DEPLACEMENT ET SORTIE SUR TEMPS SCOLAIRE**

Les élèves sont amenés à effectuer des déplacements et des sorties en ville de Rennes ou en périphérie durant le temps scolaire pour certaines activités (sport, visites diverses..). Le déplacement s’effectue à pied ou en transport en commun (bus, métro). Nous avons donc besoin de votre autorisation pour pouvoir intégrer votre enfant dans ces activités.

1. **AUTORISATION POUR PRISE DE VUE ET DROIT A L’IMAGE**

Nous demandons l’autorisation parentale pour la réalisation éventuelle, et durant l’année scolaire, de prises de vue de votre enfant et pour l’utilisation de son image le représentant.

1. **AUTORISATION POUR INVITATION A UN ANNIVERSAIRE**

La distribution des cartons d’invitation à un anniversaire n’est pas autorisée dans l’enceinte de l’école. Par contre il est possible à un parent de retirer auprès du secrétariat les coordonnées des parents des élèves de la même classe que leur enfant, si ces derniers ont autorisé le secrétariat à donner leurs coordonnées.

**H) SITE INTERNET ET COURRIEL**

L’école Marcel Callo dispose d’un site internet. Retrouvez-le à l’adresse [www.ecolemarcelcallo.com](http://www.ecolemarcelcallo.com)

Toujours plus riche et plus vivant, vous y retrouverez une mine d’informations concernant la vie de vos enfants et de l’école. Mis à jour régulièrement, vous serez ainsi informés rapidement de l’actualité de l’école.

N’hésitez pas à vous abonner pour recevoir les articles du site directement dans votre boite mail et envoyer vos remarques, suggestions en utilisant le formulaire de contact, situé en bas à droite de la page d’accueil du site.

**I) PEMC**

La cotisation de l'association des parents d'élèves appelée PEMC (association des Parents d'Elèves de l'école Marcel Callo) vient s'ajouter à la facturation. Elle est facturée à l'aîné de la famille scolarisé dans l'établissement. Son montant est fixé à 24€. Nous rappelons que la PEMC est une association à but non lucratif, indépendante dont les recettes sont entièrement réinvesties dans et pour l'école, finançant ainsi tout au long de l'année de nombreux projets pour les enfants (fêtes, sorties scolaires, jeux, spectacles, transports pour les activités, participation aux classes de neige, cadeaux de Noël pour chaque classe,...). Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'association, un courrier (mentionnant impérativement votre nom, les nom, prénom et classe de l'enfant scolarisé) doit être déposé dans la boîte de la PEMC située à gauche sous le porche d'entrée de l'école avant le 10 septembre 2021.

En fin de la page 4, nous vous demandons d’apposer votre signature afin de valider toutes vos décisions.

**Classe :** ......................

PHOTO

**ÉCOLE MARCEL CALLO**  **Année 2021 – 2022**

NOM & Prénom de l’élève : ................................. Date de naissance : ....................

**COORDONNEES DE LA FAMILLE**

Adresse(s) : ……………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………..

N° téléphone du domicile : ………………………………………………………………………………

N° téléphone portable de la mère : ………………………………………………………………….

N° téléphone portable du père : ………………………………………………………………….....

Nom et adresse de facturation : .........................................................................

1. **CONTRIBUTION DES FAMILLES**

Contribution mensuelle choisie : -------------- €

1. **INSCRIPTION A L’ETUDE pour les élèves du primaire**

**Cocher le ou les jours où l’enfant restera à l’étude.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **lundi** |  | **mardi** |  | **jeudi** |  | **vendredi** |  | **Occasionnellement** |

1. **AUTORISATION POUR l’ACTIVITE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE**

**Cocher la case choisie**

🗆 Mon enfant **est autorisé** à participer aux APC

🗆 Mon enfant **n’est pas autorisé** à participer aux APC

1. **AUTORISATION DE SORTIE QUOTIDIENNE**

**Cocher l’horaire ou les horaires où l’enfant est autorisé à quitter l’école seul :**

le midi le soir à 16h30 le soir après l’étude

**Ou sinon cocher cette case ci-après :**

Mon enfant **n’est pas autorisé** à quitter l’école seul.

Nom des personnes susceptibles de venir prendre l’élève à l’école : …………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………

1. **AUTORISATION POUR DEPLACEMENT ET SORTIE SUR TEMPS SCOLAIRE**

**Cocher la case choisie**

🗆 Mon enfant **est autorisé** à effectuer les déplacements et sorties en ville de Rennes et de sa périphérie (métro, bus) pour activités sur temps scolaire.

🗆 Mon enfant **n’est pas autorisé** à effectuer les déplacements et sorties en ville de Rennes et de sa périphérie (métro, bus) pour activités sur temps scolaire.

1. **AUTORISATION POUR PRISE DE VUE ET DROIT A L’IMAGE**

**Cocher la case choisie**

Nous **n’autorisons pas** de prise de vue ni l’utilisation de l’image de notre enfant.

Nous **autorisons** la prise de vue et l’utilisation de l’image de notre enfant. Toutefois les publications ou les diffusions des images de notre enfant, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant ces publications ou ces diffusions, ne devront pas porter atteinte à sa dignité, sa vie privée et à sa réputation.

1. **AUTORISATION POUR INVITATION A UN ANNIVERSAIRE**

**Cocher la case choisie**

Nous **n’autorisons pas** la secrétaire ou la directrice de l’école Marcel Callo à donner nos coordonnées.

Nous **autorisons** la secrétaire ou la directrice de l’école Marcel Callo à donner nos coordonnées aux parents désireux de leur faire parvenir une carte d’invitation (à titre privé) pour l’anniversaire de leur(s) enfant(s).

1. **SITE INTERNET ET COURRIEL**

En cas d’enseignement en distanciel merci de nous indiquer ci-dessous votre adresse mail.

Merci de nous indiquer également si vous êtes équipés informatiquement :

Ordinateur oui non

Tablette oui non

Imprimante oui non

1. **PEMC**

**Par notre signature ci-dessous, nous validons ces décisions prises pour la durée de l’année scolaire 2021 – 2022.**

**Fait à ……………………….**

**Le …………………………….**

**Mère Père Autre**

**Nom  : ....................... ....................... ..............................**

**Prénom : ........................ ....................... ...............................**

**Signature : ..................... ........................ ...............................**